

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la révision des dénominations des
artères de la Ville de Genève

du 13 Avril 1990

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord du Conseil administratif de la Ville de
Genève du 4 mai 1988 ;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la
numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

A R R E T E

1. Le territoire communal étant divisé en 16 secteurs, les dénominations suivantes sont officialisées, secteur par secteur, avec mention des tenants et aboutissants :

Secteur 01 - CITE-CENTRE

180 Ruelle de l'Ecu
Quai Bezanson-HUGUES / Rue du Rhône

Secteur 02 - SAINT-GERVAIS - CHANTEPOULET

61 Rue du Passage
Rue KLEBERG / Rue Guillaume-TELL.

Ponts, passerelle, etc.

30 Pont de la rue BAUTTE
Pont CFF / SNCF

./.

2. De modifier la mention des tenants et aboutissants du :

Secteur 01 - CITE - CENTRE

- 5 Rue de l'Athénée
Pont de Saint-Léger / Avenue Alfred-BERTRAND
- 46 Rue de la Croix-Rouge
Place de Neuve / Pont de Saint-Léger

L'arrêté du 6 juillet 1988, secteur 01, points 5 et 46 est modifié en conséquence.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :